



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Conseil Communautaire

Jeudi 11 janvier 2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Etaient présents :**

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, SCHIANO Fabienne,  
Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, FOURNIER Colette  
Marigné-Laillé : CHABAGNO Anne Gaëlle,  
Moncé en Belin : BOYER Irène, NAUDON Miguel, LAGACHE Claudy,  
St Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia,  
St Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, BOULAY Jean-Marie, PLU Mathilde,  
St Ouen en Belin : PANNIER Olivier,  
Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie-Noëlle,  
Conseillers communautaires.

**Etaient excusés :**

Ecommoy : LANDELLE Laëtitia, VASSEUR Jocelyne donne pouvoir à GOUHIER Sébastien, GERAULT Stéphane, RICHARD Valérie  
Laigné en Belin : LANGLOIS Bruno donne pouvoir à DUPONT Nathalie  
Marigné Laillé : CLEMENCE Jean François donne pouvoir à CHABAGNO Anne Gaëlle  
Moncé en Belin : PEAN Didier donne pouvoir à NAUDON Miguel, BEATRIX Marie Laure donne pouvoir à BOYER Irène,  
St Ouen en Belin : BIGOT Yolande donne pouvoir à PANNIER Olivier  
Teloché : PROU Stéphanie  
Conseillers communautaires.

**Egalement présents :**

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)  
CHOPLAIN Arnaud (Responsable du Pôle Technique)

M. PANNIER Olivier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 12 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour en informant les membres du conseil des modifications à apporter à celui-ci qui sont approuvées.

La Présidente propose au Conseil de délibérer sur le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement en régie », regroupant les communes de Marigné-Laillé, St Biez et St Ouen.

Elle précise que ce budget est forcément provisoire car ne reprenant pas notamment les excédents qui seront transférés par les communes ; transfert qui ne pourra se faire qu'après la clôture de l'exercice 2017.

Il est cependant nécessaire de voter ce budget dès maintenant afin de permettre à la CdC de payer les factures qui arriveraient et d'encaisser les redevances qui vont être facturées prochainement.

Elle expose le tableau envoyé avec la convocation, avec une page pour le fonctionnement et une pour l'investissement, présentant les CA 2016, les BP 2017 et les CA prévisionnels 2017 des 3 communes.

En dernière colonne, sont indiqués les montants inscrits au projet de Budget primitif 2018 communautaire.

M. GOUHIER s'interroge sur le fait d'avoir, pour un an, trois communes en régie avec dans un an la commune de Marigné qui passera en DSP, il restera donc 2 communes en régie. Est-ce que la CdC s'interdit, dans le courant de l'année 2018, de réfléchir à cette situation. Il lui a été dit qu'avec 2 communes en régie, cela ne coûterait pas grand-chose de les inclure dans une DSP. Il précise qu'il n'a pas la réponse à cette question.

M. BIZERAY pense que si la commune de St Biez passe en DSP, ce ne sera pas les mêmes tarifs dans quelques années pour les usagers. De plus, le lagunage ne représente pas le même travail que pour les stations.

M. GOUHIER évoque la problématique de maintien des tarifs pour les habitants des communes concernées pendant un certain nombre d'années sans difficulté mais est ce que cela a un lien avec le mode de gestion.

M. GOUHIER croît savoir que même s'il y a un système en régie et en DSP sur le périmètre de la Cdc, un jour, la collectivité aura l'obligation d'avoir les mêmes tarifs partout. M. PINEAU répond que ce n'est pas tant le mode de gestion mais bien le système de traitement qui n'est pas le même qui peut justifier des tarifs différents.

Mme CHABAGNO parle pour sa commune qui a souhaité passer en DSP en défendant le principe d'augmentation de tarifs auprès de son conseil municipal. Après si deux autres communes passent en DSP en maintenant leurs tarifs actuels, il est bien évident que Marigné souhaite également maintenir les tarifs actuels.

**Proposition** : Demander au cabinet Bert Consultant s'il est possible d'appliquer des tarifs différents au sein d'un même budget et d'une même DSP.

Elle propose de l'arrêter comme suit :

- Fonctionnement : 107 100 €
- Investissement : 55 000 €

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement en régie » arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 107 100 €
- Investissement : 55 000 €
- de voter ce budget par chapitre.

## **2°/ Vote du BP 2018 du budget annexe « assainissement en DSP »**

La Présidente propose au Conseil de délibérer sur le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement en DSP », regroupant les 5 autres communes plus le SIVOM.

Elle précise que ce budget est forcément provisoire car ne reprenant pas notamment les excédents qui seront transférés par les communes ; transfert qui ne pourra se faire qu'après la clôture de l'exercice 2017.

Il est cependant nécessaire de voter ce budget dès maintenant afin de permettre à la CdC de payer les factures qui arriveront maintenant.

Elle expose le tableau recto-verso, avec une page pour le fonctionnement et une pour l'investissement, présentant les CA 2016, les BP 2017 et les CA prévisionnels 2017 des 5 communes et du SIVOM.

En dernière colonne, sont indiqués les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2018 communautaire.

Elle propose de l'arrêter comme suit :

- Fonctionnement : 400 000 €
- Investissement : 200 000 €

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement en DSP » arrêté comme suit :
  - Fonctionnement : 400 000 €
  - Investissement : 200 000 €
- de voter ce budget par chapitre.

## **3°/ Désignation des délégués au syndicat mixte du bassin de la Sarthe**

La Présidente propose au Conseil de délibérer pour adhérer au syndicat mixte du bassin de la Sarthe dont les projets de statuts ont été envoyés avec la convocation.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au syndicat mixte du Bassin de la Sarthe et approuve les statuts proposés.

## **4°/ Désignation des délégués au syndicat mixte Sarthe du Bassin de la Sarthe**

La Présidente propose au Conseil d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au syndicat du bassin de la Sarthe.

Un appel à candidatures est lancé.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité :

- M. BIZERAY Jean Claude comme délégué titulaire
- M. LECOMTE Bruno comme délégué suppléant

## 5°/ Désignation des délégués au syndicat mixte Sarthe Est Aval unifié

La Présidente propose au Conseil d'élire 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants (soit 1 par commune membre du syndicat) pour siéger au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié, issu de la fusion des syndicats du bassin du Rhonne, de l'Orne champenoise et de la Vezanne et du Fessard.

Les délégués actuels des communes sont :

- M. Follenfant, élu de Laigné en Belin (VP du syndicat)
- M. Pousse, élu de Laigné en Belin
- Mme Boyer, élue de Moncé en Belin
- M. Bellanger, élu de Moncé en Belin
- M. Noël, élu de St Gervais en Belin
- M. Lecomte, élu de St Gervais en Belin (Président du syndicat)
- M. Pousse, élu de St Ouen en Belin
- M. Fournier, élu de St Ouen en Belin
- M. Ribet, élu de Teloché
- M. Allais, élu de Teloché

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
ALLAIS Serge	BOISSEAU Paul
FOLLENFANT Dominique	BOULAY Patrick
LECOMTE Bruno	NOEL Jean Daniel
POUSSE Alain	FOURNIER Dider
BOYER Irène	BELLANGER Jean Louis

## 6°/ Information sur la taxe GEMAPI

La Présidente apporte l'information sur l'article 53 de la loi de finances rectificative pour 2017 qui autorise le vote de la taxe GEMAPI jusqu'au 15 février 2018. Des délibérations instaurant la taxe et fixant son montant pour 2018 pourront être prises soit au conseil du 23 janvier, soit au conseil du 13 février, après la commission Finances du 25 janvier.

M. PANNIER demande à ce que la taxe GEMAPI soit rediscutée en commission Finances du 25 janvier. Les membres du conseil en sont d'accord.

## 7°/ Modification des membres de la commission Voirie-assainissement

Lors de la séance du 12 décembre 2017, le Conseil a désigné les membres suivants :

- Saint Biez en Belin :

- M. BECHT Jean-Pierre,
- M. MORIN Mickaël,
- M. BIZERAY Jean-Claude.
- Marigné-Laillé :
  - M. DESOEUVRE Gérard,
  - M. PROVOST Kévin.
- Ecommoy :
  - M. GOUHIER Sébastien,
  - M. BOULAY Patrick,
  - M. LIORZOU Raymond.
- Saint Gervais en Belin :
  - M. DIAZ André
  - M. COCHONNEAU Laurent.
- Moncé en Belin :
  - Mme BOYER Irène,
  - M. LAGACHE Claudy
  - M. BELLANGER Jean-Louis.
- Laigné en Belin :
  - M. FOUQUERAY Dominique,
  - M. FOLLENFANT Dominique
  - M. PRUNIER Jean-Luc.
- Saint Ouen en Belin :
  - M. PANNIER Olivier

La Présidente propose de modifier cette délibération afin de désigner les membres suivants :

- Teloché :
  - M. ALLAIS,
  - M. GAIGNON
  - M. LAMBERT
- Saint Ouen en Belin :
  - M. POUSSE
  - M. SIMON

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la désignation de ces 5 membres au sein de la commission « voirie-assainissement ».

## **8°/ Convention de délégation de gestion avec la commune de Marigné laillé**

En vue d'assurer l'organisation de la compétence « assainissement collectif » sur le périmètre de la Commune de Marigné-Laillé, et dans l'attente de la mise en place de la nouvelle délégation de service public au 1er janvier 2019, la Présidente propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention de délégation de gestion avec la commune concernée.

Les services communaux seront chargés de l'exécution de missions techniques et du suivi de l'exécution des contrats en cours sur leur commune. La commune sera chargée notamment d'assurer l'exploitation des ouvrages, émettre des factures, suivre et contrôler l'exécution des contrats en cours. A ce titre, la commune mettra à disposition au moins deux agents (un agent technique et un agent administratif).

Ces missions seront exécutées sous la responsabilité de la Communauté de Communes et à ses frais. Les modalités techniques et financières sont indiquées dans la convention.

La convention est conclue pour une durée d'un an et prend effet au 1er janvier 2018.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la convention ci-jointe et autorise la Présidente à la signer.

## 9°/ Décision prises par délégation

### Décisions de la Présidente

**Urbanisme** : la Présidente n'a pas délégué le Droit de Prémption Urbain, ni préempté.

Liste des DIA reçues :

04/12/2017	Sr Gervais en Belin	2017	52 rue du Maine
05/12/2017	Teloché	2017	6 impasse des genêts - Lot n°3 du lotissement "L'Ecotay"
09/12/2017	Teloché	2017	Rue du 11 novembre
09/12/2017	Teloché	2017	Rue du 11 novembre
12/12/2017	Teloché	2017	75 rue des alouettes
26/12/2017	St gervais en belin	2017	9 route de Fromenteau
22/12/2017	St gervais en belin	2017	41 rue des maronniers
16/12/2017	St gervais en belin	2017	Les hautes marnes
19/12/2017	Laigné en belin	2017	22 RUE Henry Roquet
29/11/2017	Marigné Laillé	2017	75 Route de Tours
21/12/2017	Marigné Laillé	2017	Rue de la Motte Féodale
25/11/2017	Marigné Laillé	2017	20 rue Joseph Julien Aleton Le Bourg
21/12/2017	Marigné Laillé	2017	Rue de la motte Féodale
21/12/2017	Marigné Laillé	2017	Rue de la Motte Féodale

**Comptabilité** : la liste des engagements a été jointe à la convocation.

Par décisions en date du 14 décembre, la Présidente a décidé :

- D'effectuer l'admission en non valeur pour des annulations OM d'un montant total de 363,87 €,
- D'accepter les sommes de 1 122,38 € et de 414,76 € sur le budget Enfance Jeunesse 2017 concernant le remboursement des frais de téléphonie pour l'année 2017 du centre social Laigné-St Gervais et du SIVOM Laigné-ST Gervais

Aucune remarque n'a été formulée.

## 10° / Questions d'actualité

### Rappels :

- Réunion de travail des conseillers communautaires le 16 janvier 2018 à 20h00 (services 2018)
- Conseil communautaire le 23 janvier à 20h00 avec une réunion de travail des conseillers communautaires à 19h00 (aménagement numérique)